



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Au sujet de l'échec de Parcoursup

Question écrite n° 7967

Texte de la question

M. François Jolivet interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le patent constat d'échec de Parcoursup pour la sélection des élèves infirmiers. En effet, 80 % d'entre eux abandonnent en cours de route ou repartent dans leur région d'origine ; c'est ainsi, qu'une élève originaire de l'Indre peut accomplir ses études à Bordeaux et y rester, mais aussi qu'une étudiante de Bordeaux inscrite aux formations en soins infirmiers IFSI de l'Indre, soit abandonne du fait de son éloignement familial, soit au mieux une fois diplômée repart dans sa région de vie. Cette situation contribue à creuser le fossé de la désertification médicale. Pour mémoire, selon une étude publiée par *Statista Research Department*, le 13 mai 2022, le département de l'Indre se situe au 88e rang sur les 100 départements français étudiés quant à la densité de médecins sur le territoire ; la place des infirmiers hospitaliers et libéraux y est déterminante puisque ce territoire connaît désormais une situation où le principe d'égalité d'accès aux soins n'est plus qu'un souvenir. Déjà interrogée, en question orale sans débat, à l'Assemblée nationale sur le sujet, Mme la ministre a répondu qu'elle observait et analysait ce constat, qu'elle n'a pas contesté. Quelles sont les actions que Mme la ministre souhaite mener sur ce sujet ? M. le député espère que l'administration de ce même ministère ne se réfugiera pas derrière le dérisoire argument de l'égalité d'accès à un concours national. Avant Parcoursup, le recrutement était territorial et efficient. Il lui demande sa position sur ce sujet.

Texte de la réponse

Les formations en soins infirmiers ont intégré Parcoursup en 2019 pour permettre aux lycéens et étudiants en réorientation d'y accéder après le baccalauréat sans concours. Cette évolution était motivée par l'inefficacité du concours pour remplir les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) et les effets induits par le concours : un défaut de visibilité et d'attractivité de l'offre ; des coûts importants pour les candidats et leurs familles ; le développement d'une offre de préparation privée payante, dont l'accès était socialement discriminant. Ces limites et ces coûts ont été supprimés par l'intégration dans Parcoursup, ce qui favorise l'égal accès à cette formation. Il n'est par ailleurs pas indifférent de rappeler que pendant la période de crise sanitaire, la procédure dématérialisée de Parcoursup a permis de garantir la continuité du recrutement et des rentrées, ce qui aurait été rendu impossible si le recrutement par concours avait été maintenu. Pour ce qui concerne le taux d'abandon, la visibilité obtenue par le recrutement par la voie de la procédure Parcoursup a contribué à renforcer l'attractivité de cette formation. En 2022, ce sont près de 100 000 candidats qui ont formulé au moins un vœu confirmé en phase principale de Parcoursup pour un IFSI. Parmi ceux-ci, près de 50 000 étaient des lycéens de terminale et près de 30 000 des étudiants en réorientation. Chaque année les étudiants sont sélectionnés par les 365 IFSI, sur la base d'un dossier complet renseigné sur Parcoursup et des critères affichés sur la plateforme. Cette nouvelle procédure a permis de diversifier les profils des candidats et des étudiants formés. Pour garantir une bonne information des candidats, la plateforme Parcoursup présente de manière détaillée cette formation et ses débouchés. La page d'accueil du site Parcoursup.fr comporte une rubrique dédiée aux candidats en IFSI. Il est bien entendu précisé que la formation, d'une durée de 3 ans, repose sur l'alternance entre théorie et pratique. Plusieurs supports sont proposés pour mieux connaître la formation et les métiers. Il est également fortement

conseillé aux candidats de se rendre aux journées portes ouvertes organisées par chacun des IFSI afin de rencontrer les équipes enseignantes et les étudiants. Par ailleurs, nous encourageons les jeunes à faire des vœux en proximité ; plusieurs messages sont diffusés en ce sens sur la plateforme Parcoursup. Les étudiants aspirent à la mobilité mais il faut aussi les encourager à rester dans leurs territoires. Nous travaillons à cela, et dans le même sens que les Régions. De fait, la densité du maillage territorial des IFSI permet aux candidats de formuler des vœux pour une ou plusieurs formations d'infirmier situées à proximité de leur domicile. Malgré cette grande attractivité et la forte sélection opérée par les IFSI, des observations ont été faites mettant en avant le lien entre la nouvelle procédure et les abandons prématurés. Comme l'a souligné le rapport des inspections générales IGAS et IGESR, il n'existe pas de données fiables, récentes et détaillées permettant d'objectiver le ressenti exprimé de taux d'abandon précoces en première année, souvent à la suite du premier stage, qui seraient la conséquence de l'intégration de la formation dans Parcoursup et de la disparition de l'oral permettant d'évaluer la motivation des candidats. Il est en tout cas fort douteux de penser que la cause de cette situation serait univoque. Le rapport publié début 2023 par les inspections IGESR-IGAS sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières informe qu'au vu du caractère incomplet des données individuelles, il n'est pas possible aujourd'hui d'effectuer de suivi de cohorte et d'identifier les étudiants qui abandonnent leurs études. Les inspecteurs mentionnent par ailleurs la dégradation de la santé mentale et financière des étudiants en soins infirmiers ainsi que les difficultés qu'ils rencontrent à avoir accès à leur référent pédagogique. La récente étude de la DREES publiée sur le site du ministère chargé de la santé confirme une hausse des abandons sans l'imputer au mode de recrutement et en soulignant par ailleurs que d'autres formations aux professions de santé sont également affectées par une hausse des abandons. Pour ce qui concerne la procédure de recrutement, dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, l'équipe nationale de Parcoursup s'attache à apporter chaque année des évolutions répondant aux attentes des candidats et des formations. L'équipe Parcoursup dialogue en particulier avec les responsables d'IFSI et les Régions pour ajuster au mieux les règles et étudier notamment les comportements des candidats. Pour la session 2023, la page dédiée aux IFSI a été enrichie, à la suite d'un travail conduit avec les directeurs d'IFSI, d'un questionnaire d'auto-positionnement proposé à chaque candidat qui souhaite tester ses connaissances et sa compréhension de la formation. Les réponses à ce questionnaire ne sont ni enregistrées ni communiquées aux formations. Elles ne servent qu'au candidat pour lui permettre, avant éventuellement de formuler un vœu pour un IFSI, d'apprécier si cette formation l'intéresse et répond à ses attentes. De plus, des lignes directrices sont données aux candidats pour la rédaction de leur projet de formation motivé en ayant notamment à l'esprit des questions simples, notamment : quelle est l'origine de votre intérêt pour l'accompagnement et les soins auprès de personnes malades ? en quoi les contenus et les méthodes de l'enseignement en IFSI répondent-ils à votre projet ? Et cette année, l'espace disponible pour le candidat pour exprimer son projet et ses motivations a été augmenté. Ainsi, en pleine cohérence avec le récent rapport publié par les inspections IGESR-IGAS sur l'évolution de la profession et de la formation infirmières et avec l'annonce par le ministre de la Santé de l'ouverture d'une concertation pour réformer la formation d'infirmier et redéfinir les missions des infirmiers, des mesures ont été prises sur Parcoursup pour renforcer les actions d'information et d'orientation de manière à permettre aux IFSI d'assurer une évaluation plus qualitative de la motivation des candidats, sans qu'il soit nécessaire de recourir à des entretiens. Dans le calendrier serré de la procédure, il n'est en effet pas possible pour les instituts d'organiser une pré sélection et un oral. De plus, cela réintroduirait pour les instituts et pour les familles des dépenses, voire susciterait le rétablissement d'une offre d'année supplémentaire de préparation payante. Enfin, il y a lieu de rappeler que les candidats sélectionnés en nombre plus restreint après l'oral sont susceptibles d'opter pour d'autres filières ; les IFSI seraient alors confrontés à la gestion de places libérées en phase complémentaire en juillet et août. Parce que l'enjeu de la qualité et de l'efficacité du recrutement en IFSI est essentiel, chaque année l'équipe Parcoursup travaille avec le ministère chargé de la santé, les responsables d'IFSI et les Régions pour ajuster au mieux les règles, renforcer la performance des outils mis à disposition des formations pour le recrutement et prendre en compte les retours des usagers. Ce travail s'inscrit en pleine cohérence avec la démarche de rénovation de la formation en soins infirmiers lancée au printemps 2023.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7967

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée au JO le : [16 mai 2023](#), page 4356

Réponse publiée au JO le : [5 septembre 2023](#), page 7949